



**Une force
à vos côtés**

WWW.CGTDESSDIS.COM

SAPEURS POMPIERS MILITAIRES, SAPEURS POMPIERS TERRITORIAUX, MEME COMBAT?

Le courrier adressé le 10 septembre 2019 par la cour des comptes au Premier Ministre demeuré sans réponse au moment de sa publication, contient de nombreuses observations pertinentes et inquiétantes.

-« (...) cette nouvelle enquête a mis en lumière des menaces susceptibles de mettre en péril le modèle de fonctionnement de la BSPP. [...], elles appellent des mesures pour préserver l'avenir de l'unité et le bon accomplissement de ses missions et prévenir une crise majeure qui ne pourrait qu'alarmer l'opinion publique (...) »

un manque d'attractivité:

« (...) plus de 10 heures de sortie par engin et par jour pour 40 % des véhicules de SAV. Près des deux-tiers des effectifs de pompiers sont quotidiennement engagés entre 11 heures et 20 heures, (...) »,

« (...) une érosion des ressources humaines et une baisse marquée du renouvellement à l'issue du premier contrat des pompiers de Paris, passé de 75 % à 54 % entre mi-2015 et mi-2018. »,

« (...) situation [...] aggravée par les départs massifs des jeunes recrues qui ont quitté la brigade, pour près d'un tiers, un an à peine après leur arrivée. Ce phénomène « d'attrition », s'accompagne de sorties massives des effectifs des pompiers chevronnés ayant accompli un temps plus long au sein de l'unité : il fragilise la BSPP, (...) »,

« en 2018, 1 500 sapeurs-pompiers de Paris se sont présentés aux concours des SDIS. »,

« (...) le ratio des recrutés par rapport aux candidats s'est effondré en deux ans, passant de 1 pour 7,5 à 1 pour 1,9. »,

« Le personnel [...] est en effet soumis à une « cible » de 3 040 heures par an, soit 120 gardes de 24h (G24) avec le plus souvent enchaînement de deux gardes (...). »

Les remarques de la cour des comptes:

« Les mesures identifiées par la Cour supposent des évolutions et des choix, y compris de dimensionnement des effectifs et des moyens, mais elles sont de nature à éviter les risques avérés de rupture d'un modèle de fonctionnement qui apparaît de plus en plus fragile. »,

« L'organisation défailante du transport sanitaire conduit à la prise en charge de 20 000 trajets chaque année (...)»,

« (...) un meilleur arrimage local des recrutements est devenue nécessaire (...) »,

« (...) **il méconnaît les principes de la directive européenne sur le temps de travail** du 4 novembre 2003 et la jurisprudence en découlant, [...] et s'agissant de l'organisation en G48 qui ne laisse pas place à un temps de repos pendant le cycle de travail. »,

« (...) il faut six policiers pour 3,21 pompiers afin de disposer d'un opérateur H 24. De plus, **l'enchaînement de deux gardes de 24 heures peut générer des risques de fatigue excessive pour les pompiers et pour le bon accomplissement de leurs missions.** »

Bien que la CGT n'ait pas mandat ni pour organiser ni représenter les militaires, les problématiques dénoncées concernent également les sapeurs-pompiers militaires peut-être même de façon accrue.

« Les mesures identifiées par la Cour supposent des évolutions et des choix, y compris de dimensionnement des effectifs et des moyens, mais elles sont de nature à éviter les risques avérés de rupture d'un modèle de fonctionnement qui apparaît de plus en plus fragile. »

Nous réaffirmons que le modèle de sécurité civile est à bout de souffle, une réflexion associant l'ensemble de ses acteurs est urgente et indispensable.



Une force
à vos côtés

WWW.CGTDSSDIS.COM